\_ NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE CIVILE
LIVRE PREMIER DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES JURIDICTIONS
TITRE PREMIER DISPOSITIONS LIMINAIRES
CHAPITRE PREMIER LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCÈS
SECTION VI LA CONTRADICTION

**Art. 14** Nulle partie ne peut être jugée sans avoir été entendue ou appelée.

BIBL. Études d'ensemble: BOCCARA, *JCP 1981. I. 3004* (le désert du contradictoire). - BOLARD, *Mélanges Bellet, 1991, p. 49.* - CONFLUENCES JURIDIQUES, *Gaz. Pal. 9-10 juill. 2003, p. 2* (secret des affaires et principe du contradictoire). - FLÉCHEUX, *Mélanges Bellet, 1991, p. 149* (le droit d'être entendu). - MOTULSKY, *Mélanges Roubier, t. 2, p. 176* (droit naturel et principe de la contradiction). - TARZIA, *Rev. int. dr. comp. 1981. 789* (procédure civile italienne). - WIEDERKEHR, *D. 1974. Chron. 95; D. 1978. Chron. 36.*Droits de la défense dans les procédures orales: COUCHEZ, *XIVe colloque des IEJ, Reims 1982, PUR, 1985, p. 61.* - HÉBRAUD, *Trav. inst. dr. comp. Paris, 1959, t. XV, p. 341.* - GRUMBACH: *Rev. trim. Versailles, 1987, n<sup>os</sup> 7, 31.* - LACHAUD: *Gaz. Pal. 1987. 2. Doctr. 482.* - NORMAND, *Semaine soc. Lamy 24 mai 1988, spéc. D. 51.* - OLIVIER, *Gaz. Pal. 14-16 nov. 2004, p. 10* (expertise). - PERDRIAU, *JCP 1993. I. 3650* (droits de la défense devant la C. cass.). - SALATI, *Dr. et proc. 2006. 14.* - TRAVIER et CROS, *Procédures 2007. Études, n<sup>o</sup> 5. - BICC 15 mars 2005, p. 5.* 

## Mots clés :

contradiction des débats; débats; principe du contradictoire; audition des parties; parties; appel en garantie.

- 15 avril 2012